

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1315>



# Bilan des accidents de chasse : saison 2011-2012

- Espace Presse / Actualités -

Publication date: mercredi 18 juillet 2012

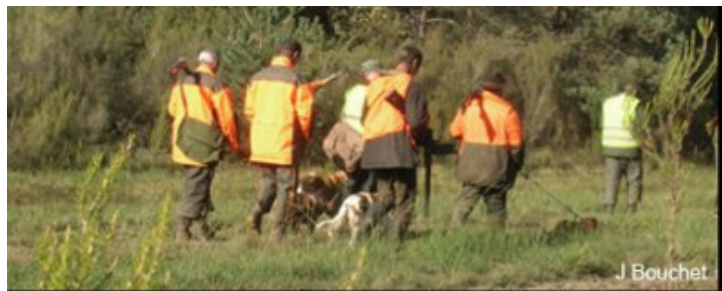
---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

# De moins en moins d'accidents graves !



**Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) publie le bilan des accidents de la saison écoulée, et en analyse la nature comme les circonstances.**

Ces informations sont précieuses pour améliorer sans cesse la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2011/2012, **le nombre total d'accidents s'élève à 143**, (131 en 2010/2011, 174 en 2009/2010).

**Dans 90% des cas, ce sont les chasseurs eux-mêmes** ou les personnes participant à l'action de chasse, **qui sont les victimes des accidents.**

Les non-chasseurs ne représentant que 10% des victimes.

Les victimes relevant de l'auto-accident représentent 31% des chasseurs.

## Circonstances des accidents de chasse

**La chasse du grand gibier** (sanglier, cerf, chevreuil...) **est à l'origine de 53 % des accidents**, celle du petit gibier de 47 %.

Sur ces trois dernières saisons, la chasse du sanglier représente 70 % des accidents de la chasse du grand gibier (soit 1 accident pour 15.000 sangliers), contre 25% pour le chevreuil et 5% pour le cerf.

Lorsqu'il s'agit de petit gibier, la chasse du gibier à plume demeure plus accidentogène que celle du gibier à poil (62 % contre 38%).

## Deux indicateurs nettement au vert

Parmi les victimes, la baisse spectaculaire des accompagnateurs non chasseurs qui représentent 4% des victimes contre 15 % la saison précédente.

La **baisse continue pour la troisième année consécutive des accidents mortels : 16** contre 18 l'an passé, 19 en 2009/2010 et 22 en 2008/2009.

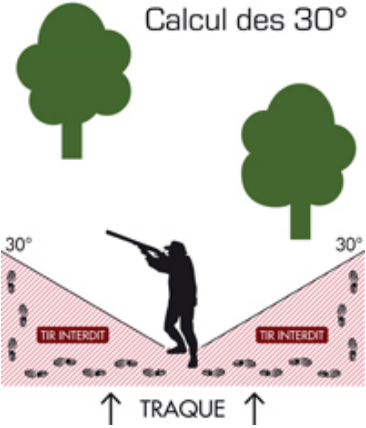
## Deux points à surveiller

- **la hausse des auto-accidents** en action de chasse, constatée depuis trois ans, se confirme hélas pour la saison écoulée. Dans 55% des cas, ces auto-accidents sont liés à une mauvaise manipulation de l'arme ou à une chute avec l'arme chargée.

Les efforts de formation par le réseau Sécurité à la chasse seront accentués sur ce point.

- **le non-respect de l'angle de 30° représente 38% des accidents mortels** sur les trois dernières années.

Le non-respect de l'angle des 30° lors d'un tir, est à l'origine de 111 accidents en 3 ans, dont 20 mortels.



**Calcul des 30°**

**L'angle des 30° : rappel et recommandations**

L'angle des 30° se calcule selon le schéma ci-contre, et peut être aisément défini en faisant 5 pas à droite et à gauche du poste de tir, puis 3 pas vers l'extérieur de la battue.

La formation et la sensibilisation à la sécurité demeurent les priorités absolues du monde de la chasse. Le Petit Livre vert 2012 réalisé en collaboration entre l'ONCFS et la FNC, diffusé à 1.500.000 ex et remis à chaque chasseur lors de la validation annuelle de son permis, y est entièrement consacré cette année.

## **Bilan des accidents de chasse : saison 2011-2012**

---

*Toute diffusion ou présentation des données, même partielles, contenues dans le présent article, doit obligatoirement faire référence à son origine : « ONCFS-DAT- « Réseau Sécurité à la chasse »*